



COMMUNIQUE DE PRESSE

17 octobre 2004

AXA RETIRE SA PROPOSITION DE RACHETER LES MINORITAIRES D'AXA ASIA PACIFIC HOLDINGS («AXA APH») SOUS LA FORME D'UN « SCHEME OF ARRANGEMENT »

Paris – AXA annonce que sa proposition sous conditions de rachat des minoritaires d'AXA APH sous la forme d'un «Scheme of Arrangement» est résiliée et retirée en raison de la non recommandation de l'offre finale d'AXA par le Comité Indépendant d'AXA APH («le Comité Indépendant»).

Les discussions avec le Comité Indépendant sur le rachat des minoritaires d'AXA APH sous la forme d'un « Scheme of Arrangement » n'ont pu aboutir, en raison de divergence sur le prix et malgré la réévaluation de l'offre d'AXA le 15 octobre 2004, la portant à 4,05 dollars australiens par action AXA APH intégralement payable en numéraire.

Le 17 octobre 2004, le Président du Comité Indépendant, a informé Henri de Castries, Président du Directoire d'AXA, que le Comité Indépendant ne pourrait recommander cette offre finale.

L'engagement du Groupe AXA vis-à-vis de la zone Asie-Pacifique, des entités du Groupe qui y sont implantées, de notre management et de nos collaborateurs d'AXA APH reste intact. Le développement des activités du Groupe dans cette partie du monde, où nous continuerons à investir de façon significative, demeure l'un des axes essentiels de notre stratégie.

Vous trouverez en annexe une traduction de la lettre que le Président du Directoire d'AXA a envoyée le 15 octobre 2004 au Président du Comité Indépendant d'AXA APH.

A propos du Groupe AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de la Protection Financière. Les activités d'AXA sont géographiquement diversifiées, avec une concentration sur les marchés d'Europe de l'Ouest, d'Amérique du Nord et de la région Asie/Pacifique. AXA a publié un montant d'actifs sous gestion de 827 milliards d'euros au 30 juin 2004, un chiffre d'affaires de 37 milliards d'euros et un résultat opérationnel de 1,436 milliard d'euros pour le premier semestre 2004. L'action AXA est cotée à la Bourse de Paris sous le symbole AXA. Aux Etats-Unis, l'American Depositary Share (ADS) AXA est cotée au NYSE sous le symbole AXA.

* *

*

Ce communiqué de presse est également disponible sur le site web du Groupe

AXA : www.axa.com

AVERTISSEMENT :

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Chacune de ces déclarations n'est valable qu'à la date de sa publication. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs d'AXA et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations ; cet écart peut également exister par rapport aux résultats déjà publiés par AXA.

De tels risques et incertitudes comprennent notamment les risques en rapport avec l'activité d'AXA comme les conséquences d'éventuels événements catastrophiques tels que des actes de terrorisme. Prière de se référer au rapport annuel d'AXA, Formulaire 20-F, pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, ainsi qu'au Document de référence d'AXA pour l'exercice clos au 31 décembre 2003, afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA.

ANNEXE

LETTRE DU 15 OCTOBRE 2004 D'HENRI DE CASTRIES, PRESIDENT DU DIRECTOIRE D'AXA, A RICK ALLERT, PRESIDENT DU COMITE INDEPENDANT D'AXA APH

Offre de rachat des minoritaires d'AXA APH sous la forme d'un «Scheme of Arrangement» - Prix final

Cher Rick,

Comme vous le savez, le 5 août dernier, AXA a fait une offre conditionnelle de rachat des intérêts minoritaires d'AXA APH sous la forme d'un « Scheme of Arrangement » pour un montant de 3,75 dollars australiens par action. Ce prix devait être réduit du montant de tout dividende versé par AXA APH postérieurement à l'annonce et avant la date de réalisation potentielle de l'opération. Notre proposition du 5 août 2004 prévoyait que le prix soit réglé à hauteur de 50% en numéraire et de 50% en actions ordinaires AXA. Le prix offert représentait une prime d'environ 14,3% sur le prix de clôture de l'action AXA APH au 5 août 2004 et une prime d'environ 15,0% sur le cours moyen pondéré des volumes sur les trois mois précédant le 5 août 2004. Après ajustement du dividende versé par AXA APH depuis cette date, la valeur de notre offre s'établit à environ 3,69 dollars australiens par action.

Nos conseils m'ont informé que tous les sujets de fond, à l'exception du montant offert par AXA, ont été traités et résolus, et que l'«Implementation Agreement du Scheme of Arrangement» proposé a été finalisé.

Au cours des dernières semaines, le Comité Indépendant a conduit une analyse très poussée de la situation d'AXA APH et n'a pas ménagé ses efforts dans son évaluation de l'offre d'AXA. De notre côté, nous avons également passé beaucoup de temps et alloué beaucoup de ressources sur cette proposition. A votre demande, nous avons fait notre possible pour répondre aux sujets de préoccupation exprimés par le Comité Indépendant sur certains aspects de notre offre initiale. Nous avons notamment modifié la structure de règlement du prix et proposé qu'il soit à 100% en numéraire en lieu et place d'une offre mixte, et ce, afin de répondre à votre souci concernant une fluctuation potentielle du cours de l'action AXA et votre souhait de vous assurer que le prix offert aux actionnaires d'AXA APH ne soit pas sujet à cette incertitude.

Nous avons reçu les premières impressions du Comité concernant le prix en début de semaine. Malheureusement, après de nombreuses discussions, des différences de vue significatives perdurent sur le prix de l'offre. A ce stade, nous pensons qu'il est temps de finaliser un accord concernant le prix, ou cesser nos discussions ayant trait à ce « Scheme of Arrangement ».

Sous réserve d'une recommandation unanime de la proposition de « Scheme of Arrangement » par le Comité Indépendant, AXA est prêt à augmenter le prix offert de 3,69 dollars australiens à 4,05 dollars australiens par action AXA APH, intégralement payable en numéraire. Cette offre est assortie de conditions suspensives relatives à l'obtention des approbations réglementaires nécessaires, dans des termes acceptables pour AXA. Nous n'augmenterons pas le prix offert au-delà de ce montant.

Ce prix réévalué représente une prime d'environ 25,5% sur le prix de clôture de l'action AXA APH au 5 août 2004 (réduit du montant du dividende versé après le 5 août), et une prime d'environ 26,3% sur le cours moyen pondéré des volumes sur les 3 mois précédant le 5 août 2004 (réduit du montant du dividende versé après le 5 août). Cette prime se compare favorablement aux primes payées dans des opérations similaires sur le marché australien. De plus, comme nous en avons déjà discuté, cette prime est calculée sur la base du cours de l'action AXA APH dans les dernières semaines précédant le 5 août, cours qui avait atteint un niveau record sur les cinq dernières années. Nous pensons que nombre d'actionnaires trouveront ce prix très attractif et aimeraient avoir l'opportunité d'évaluer notre offre.

Je vous serais gré de bien vouloir me dire d'ici le vendredi 22 octobre avant 17h00, heure de Paris, si le Comité Indépendant est prêt à recommander cette proposition de « Scheme of Arrangement ». En l'absence d'une réponse positive de votre part à cette date, la proposition de « Scheme of Arrangement » d'AXA sera réputée résiliée et sera retirée.

Cordialement,

Henri de Castries